Traité Temoura

Michna 2 - Chapitre 1

מְמִירִין מִן הַבָּקָר עַל הַצֹּאן,
וּמִן הַצֹּאן עַל הַבָּקָר,
מִן הַכְּבָשִׂים עַל הָעִזִּים,
וּמִן הָעִזִּים עַל הַכְּבָשִׂים;
מִן הַזְּכָרִים עַל הַנְּקֵבוֹת,
וּמִן הַנְּקֵבוֹת עַל הַזְּכָרִים,
מִן הַתְּמִימִים עַל בַּעֲלֵי מוּמִין,
וּמִבַּעֲלֵי מוּמִין עַל הַתְּמִימִים,
שֶׁנֶּאֱמַר (ויקרא כז, י):
לֹא יַחֲלִיפֶנּוּ וְלֹא יָמִיר אֹתוֹ טוֹב בְּרָע,
אוֹ רַע בְּטוֹב;
אֵיזֶהוּ טוֹב בְּרָע?
בַּעֲלֵי מוּמִין שֶׁקָּדַם הֶקְדֵּשָׁן אֶת מוּמָם.
מְמִירִים אֶחָד בִּשְׁנַיִם, וּשְׁנַיִם בְּאֶחָד,
אֶחָד בְּמֵאָה, וּמֵאָה בְּאֶחָד.
רַבִּי שִׁמְעוֹן אוֹמֵר:
אֵין מְמִירִים אֶלָּא אֶחָד בְּאֶחָד,
שֶׁנֶּאֱמַר (שם):
"וְהָיָה הוּא וּתְמוּרָתוֹ";
מַה הוּא מְיֻחָד,
אַף תְּמוּרָתוֹ מְיֻחֶדֶת:

On remplace [les animaux consacrés] par des[brebis ou des chèvres, et la sainteté s'applique] aux [animaux du] troupeau [de bovins], et [on remplace] par des brebis [et la sainteté s'applique] aux [animaux du] troupeau. Et [on remplace] par des brebis [et la sainteté s'applique] aux chèvres, et des chèvres aux brebis, et des mâles aux femelles, et des femelles aux mâles, et des animaux sans défaut [aux animaux] avec défaut, et des [animaux

A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

avec défaut] aux [animaux sans défaut. La source de ceci est] ce qui est dit : « Il ne l'échangera pas, et ne le remplacera pas, le bon par le mauvais, ou le mauvais par le bon » (Vayikra 27,10). Et dans quel [cas le] bon remplace le mauvais, [la substitution s'applique-t-elle ? C'est le cas où l'on remplace des animaux] avec défaut dont la consécration a précédé leur défaut. [Mais si un animal a été consacré après avoir été atteint d'une maladie, sa substitution n'a pas d'effet]. On remplace deux animaux consacrés par [un animal non sacré], et un animal consacré par [deux animaux non sacrés, et on remplace] cent animaux consacrés par un [animal non sacré, et] un animal consacré par cent [animaux non sacrés]. Rabbi Chimon dit : On ne remplace qu'un seul [animal non sacré] par un seul [animal consacré], comme il est dit : « Alors lui et son substitut seront consacrés » (Vayikra 27, 10). De même que « lui » désigne [un seul animal]spécifique, [son substitut ne peut être qu'un seul animal]spécifique.

A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions